M1 droit des afaires ou réorientation ?

Par **ptit_parapluie**, le **12/02/2007** à **10:24**

Bonjour à tous,

je suis actuellement en 3ème année de licence de droit et je pense à me réorienter en école de commerce (cursus entrepreunariat).

Image not found or type unknown
Toutefois, j'hésite à le faire car le droit reste quelque chose que j'apprécie beaucoup et je pensais faire un master Droit des affaires avant d'aller en école de commerce.
Ainsi, je me pose la question de savoir si le master va réellement m'apporter un plus pour ma vie professionnelle par rapport à la licence ou si je devrais tout de suite et non plus dans un an commencer l'école de commerce qui recrute dès BAC+3.

En vous remerciant de vos réponses par avance.
Cordialement.Ptit_parapluie. Image not found or type unknown

Par **AZiz**, le **12/02/2007** à **16:23**

dis nous surtout à quoi tu veux aboutir.

Par **ptit_parapluie**, le **12/02/2007** à **16:34**

Ce à quoi je souhaite aboutir est la création, le développement et/ou la reprise d'entreprises ou de filliales de groupe

Et je voulais donc savoir si le master de droit des affaires, d'une part, peut réellement m'apporter un plus au niveau de mon objectif, et, d'autre part, si dans le C.V. l'obtention d'un master 1 de droit des affaires sans un master 2 a une valeur réelle.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés